

Conseil départemental

2019 ▶ 2023

LA NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

ACCOMPAGNER
LES PERSONNES
EN SITUATION
DE HANDICAP



Agir
pour vous !



ÉDITO

Bien vivre avec un handicap est un objectif qui engage aussi la société. Chef de file de la politique de solidarité en faveur des personnes handicapées, le Conseil départemental apporte des réponses concrètes.

Que ce soit dans les domaines de la scolarisation, de l'intégration sociale et professionnelle, de l'accessibilité aux transports et aux bâtiments publics, aux loisirs ou encore à la culture, le Conseil départemental accompagne chaque personne en situation de handicap, quel que soit son âge, en finançant diverses prestations nécessaires à la réalisation de son projet de vie.

La Maison départementale des personnes handicapées et les Maisons des Solidarités sont, à cet effet, l'interlocuteur privilégié des personnes et de leurs familles. Grâce à sa proximité, ce service public départemental accueille, informe, facilite les démarches.

Notre objectif politique est l'autonomie des personnes et, pour cela, de les accompagner dans leur projet de vie. C'est aussi soutenir les aidants, assurer l'égal accès de chacun aux droits et aux dispositifs, promouvoir la bien-traitance et la qualité des services.

C'est en favorisant l'inclusion et la justice sociale que nous préserverons la solidarité qui est et doit rester le ciment de notre société.



« La nouvelle feuille de route du Conseil départemental en faveur des personnes en situation de handicap est le fruit d'un dialogue citoyen constructif, avec les habitants, les associations et les institutions partenaires du Département.

Cette phase de co-construction a duré un an : 4 axes stratégiques, traduits en 19 engagements, ont été adoptés et déclinés en 30 actions concrètes qui seront déployées entre 2019 et 2023.»

ALAIN GABRIELI
Vice-président chargé
de l'action sociale handicap

GEORGES MÉRIC
Président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne.

SOMMAIRE

CINQ AMBITIONS POUR BIEN VIVRE EN SITUATION DE HANDICAP EN HAUTE-GARONNE	3
UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE AMBITIEUSE POUR LA PÉRIODE 2019-2023	4
ASSURER L'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU HANDICAP	5-8
FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS DES PERSONNES ET DE LEURS AIDANTS	9-10
ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE L'OFFRE SOCIALE, MÉDICO-SOCIALE ET SANITAIRE POUR METTRE EN PLACE LES TRANSFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES	11-14



CINQ AMBITIONS

POUR BIEN VIVRE EN SITUATION DE HANDICAP EN HAUTE-GARONNE, QUE L'ON SOIT ENFANT OU ADULTE :

► **RÉPUBLICAINE :**

Notre République doit s'adapter et donner une place à tous les handicaps, c'est-à-dire agir pour l'inclusion de tous ses citoyens.

► **CULTURELLE :**

Faire comprendre et changer la vision que l'on porte sur le handicap. Chacun d'entre nous est porteur d'une singularité par rapport à une norme. Il n'y a pas de société sans interdépendance, ni d'autonomie possible si la société ne prend pas en compte les singularités de chacun.

► **HUMANISTE :**

Accompagner chaque individu dans son projet de vie, basé sur une approche globale de ses besoins. Chaque citoyen doit pouvoir construire et être acteur de son parcours personnel : c'est l'autonomie.

► **INSTITUTIONNELLE :**

Réaffirmer le rôle du Conseil départemental comme institution pivot des politiques de solidarité, avec une pluralité de partenaires.

► **TERRITORIALE :**

Les politiques des solidarités sont des moteurs du développement social et économique des territoires ; le département est l'échelon d'action pertinent et efficace pour assurer les solidarités urbaines, périurbaines/ rurales.



UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE DÉPARTEMENTALE AMBITIEUSE POUR LA PÉRIODE 2019-2023

Fin 2018, le Conseil départemental s'est doté d'un schéma en faveur des personnes en situation de handicap. Il doit permettre l'évolution et la transformation des politiques menées par le Département au service du parcours de vie des personnes.

3 AXES STRATÉGIQUES POUR ACCOMPAGNER LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP AU QUOTIDIEN :

- » **AXE I :**
Assurer l'adaptation de la société au handicap.
- » **AXE II :**
Simplifier et fluidifier les parcours des personnes en situation de handicap et de leurs aidants.
- » **AXE III :**
Accompagner les acteurs de l'offre sociale, médico-sociale et sanitaire pour mettre en place les transformations nécessaires pour un meilleur accompagnement des personnes.

AU TOTAL, POUR LA PÉRIODE 2019-2023, LE DÉPARTEMENT PRIORISE

19 ENGAGEMENTS DÉCLINÉS EN 30 ACTIONS

CONCRÈTES ET PRAGMATIQUES.

1 AN DE CO-CONSTRUCTION D'UNE FEUILLE DE ROUTE PARTAGÉE : UNE MOBILISATION SANS PRÉCÉDENT

LA CONCERTATION COMME MÉTHODE, AVEC :

1. Une première phase d'élaboration du diagnostic de l'offre et des besoins comprenant :

- La réalisation d'entretiens avec les partenaires institutionnels du Conseil départemental.
- La contribution du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) en tant qu'organe consultatif représentant les personnes en situation de handicap de la Haute-Garonne.
- Trois journées d'ateliers partenariaux réunissant près de 500 participants dont le CDCA.

2. Une seconde phase pour consolider et formaliser des actions concrètes répondant aux besoins identifiés :

- Quatre journées d'ateliers partenariaux réunissant près de 600 participants -dont le CDCA – pour définir un plan d'actions cohérent et partagé.

En parallèle, deux journées de design de service ont été organisées en avril 2018 avec des usagers de la Maison des Solidarités de Castanet-Tolosan.

En partant de l'expérience de ces personnes et en co-construisant avec elles, ce travail a permis de repenser l'accueil et l'accompagnement des usagers sur site.



CHIFFRE CLÉ :

PLUS DE 115 000 PERSONNES ACCOMPAGNÉES PAR LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

GRÂCE AU SERVICE TÉLÉASSISTANCE 31, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL PERMET GRATUITEMENT À PLUS DE 24 000 PERSONNES LA POSSIBILITÉ D'ALERER ET/ OU D'ÊTRE ÉCOUTÉ EN CAS DE BESOIN, 7 JOURS SUR 7 ET 24 H SUR 24. CETTE OFFRE SERA ENRICHIE ET RENOUVELÉE DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 2019 POUR UNE MISE EN ŒUVRE EN 2020.



ASSURER L'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU HANDICAP

4 RÉSIDENCES

D'HABITAT INCLUSIF, DONT UNE DOMOTISÉE, ONT ÉTÉ CRÉÉES SUR LE TERRITOIRE.

VIVRE DANS DES LOGEMENTS ADAPTÉS À SES BESOINS

Le Département s'engage pour faciliter l'adaptation des logements et le développement de l'habitat inclusif.

» POURQUOI ?

- L'accès à un logement adapté, en sécurité, répond au besoin fondamental de vivre de manière autonome.
- Pour faciliter la mobilité des personnes, le parc de logements adaptés dans le parc public doit être mieux identifié.
- Les besoins spécifiques en matière de logement des personnes en situation de handicap doivent être mieux connus des différents acteurs du logement.

» COMMENT ?

- En encourageant et en accompagnant de nouveaux porteurs de projets et les bailleurs sociaux dans le développement de l'habitat dit « inclusif ».
- En collaboration avec les bailleurs sociaux, de nouveaux outils seront développés pour : identifier les logements adaptés au handicap et mettre en relation l'offre et la demande.
- En accompagnant les particuliers dans le financement des travaux d'adaptation de leur logement.
- En luttant contre l'isolement des personnes : avec le dispositif gratuit unique en France « Téléassistance 31 ».

VERSÉE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP PERMET DE FINANCER LES TRAVAUX D'ADAPTATION DU LOGEMENT. EN 2018, PRÈS DE 8 000 PERSONNES EN ONT BÉNÉFICIÉ.



AVOIR ACCÈS À LA VIE SOCIALE :

Le Département s'engage pour offrir des services adaptés aux besoins.

» POURQUOI ?

- Assurer l'adaptation de la société au handicap suppose de prendre en compte l'ensemble des dimensions de la vie d'une personne, notamment en matière de vie sociale : qu'il s'agisse de loisirs, de culture ou de lien social...

» COMMENT ?

- En faisant évoluer l'offre de la médiathèque départementale afin d'en faire un diffuseur culturel pour les personnes fragilisées ayant un accès restreint à la culture.

**LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE
PRETE GRATUITEMENT CHAQUE ANNÉE**

400 000

LIVRES, DVD ET CD.

- Dans le cadre de sa politique en faveur de la culture, le Département va renforcer son accompagnement aux projets artistiques intégrant les questions de handicap.
- En accélérant le déploiement du label « tourisme et handicap » pour multiplier les sites touristiques de Haute-Garonne accessibles et adaptés.

LE RÉSEAU DE CARS INTERURBAINS LIO-ARC-EN-CIEL, RÉUNISSANT 55 LIGNES ET DESSERVANT 341 COMMUNES, A ÉTÉ MIS EN ACCESSIBILITÉ. EN COMPLÉMENT, POUR DESSERVIR LES POINTS D'ARRÊTS QUI NE SONT PAS ENCORE ACCESSIBLES, LE SERVICE DE SUBSTITUTION « AUTONOBUS » A ÉTÉ MIS EN PLACE.

Le réseau des cars Arc-en-ciel du Conseil départemental est, par délégation, un service du réseau de transports liO de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

SE FAIRE COMPRENDRE ET ÊTRE COMPRIS : ÊTRE RELIÉ AU MONDE

Le Département s'engage pour l'expression et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

» POURQUOI ?

- De nombreuses personnes en situation de handicap présentent des besoins complexes en matière de communication (expressive et/ou réceptive).
- Assurer la participation citoyenne de tous et l'accès aux droits, favoriser l'autonomie et développer les compétences et les capacités de chacun supposent de renforcer les modes de communication adaptés au handicap.



» COMMENT ?

- Au-delà de la LSF (Langue des signes française), du LPC (Langage parlé complété) ou du FALC (Facile à lire et à comprendre), en soutenant le développement des solutions offertes par la communication améliorée et alternative (CAA).
- En ciblant leur déploiement dans un premier temps au sein du secteur médico-social et, auprès de personnes accompagnant les personnes dans leur vie de tous les jours.

POUR FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, DES PERMANENCES HEBDOMADAIRES SPÉCIALISÉES EN LANGUE DES SIGNES (LSF) SONT ORGANISÉS À LA MDPH ; LES AGENTS D'ACCUEIL SONT EN OUTRE SENSIBILISÉS À LA LSF. L'INTERFACE ACCÉO A ÉGALEMENT ÉTÉ MISE EN PLACE ET PERMET À TOUTE PERSONNE AYANT UNE DÉFICIENCE AUDITIVE DE COMMUNIQUER AVEC L'ACCUEIL (PHYSIQUE OU TÉLÉPHONIQUE) DE LA MDPH.

GRANDIR DANS UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE :

Le Département s'engage pour fluidifier les parcours de vie des enfants en situation de handicap dès le plus jeune âge.

» POURQUOI ?

- Adapter et changer la société passe notamment par un renforcement des solutions pour les enfants en situation de handicap, dès le plus jeune âge, comme pour leur famille.
- Il apparaît primordial de mieux prévenir les possibilités de rupture dans le parcours éducatif des enfants et adolescents, afin d'éviter l'exclusion scolaire des jeunes en situation de handicap.

» COMMENT ?

- Pour les enfants de moins de 6 ans, en renforçant le travail en réseau des acteurs de la santé périnatale et de la petite enfance et en accompagnant mieux les parents d'enfants identifiés comme ayant un handicap.
- En lien avec l'Éducation nationale, en renforçant le repérage des jeunes et adolescents en difficulté, l'information et l'accompagnement des familles, grâce notamment à un renforcement de la sensibilisation et de la coordination des acteurs de terrain.



SE FORMER ET TRAVAILLER POUR S'INSÉRER DANS LA SOCIÉTÉ :

Le Département s'engage auprès des acteurs en charge de l'emploi et de la formation

» POURQUOI ?

- Il apparaît nécessaire de mieux coordonner et articuler les interventions pour simplifier les démarches des personnes en situation de handicap en matière d'emploi et de formation.
- Le taux de chômage des personnes reconnues travailleurs en situation de handicap est près de deux fois supérieur au taux national, tandis que le niveau de formation des bénéficiaires de l'obligation d'emploi pourrait être plus élevé.

» COMMENT ?

- Afin de mieux orienter professionnellement les jeunes âgés de 16 à 25 ans ayant un dossier à la Maison départementale des personnes en situation de handicap (MDPH), des rencontres d'information collective seront organisées entre les jeunes, les structures spécialisées et les professionnels de terrain.
- En participant à une meilleure coordination des acteurs intervenant dans l'emploi et la formation des personnes, pour mieux mobiliser les outils existants et trouver les meilleures qualifications qui soient adaptées aux restrictions et au projet de vie des personnes.

VIVRE DANS UNE SOCIÉTÉ PLUS À MEME DE COMPRENDRE LES SINGULARITÉS DE CHACUN :

Le Département s'engage pour changer le regard sur le handicap.

» POURQUOI ?

- De façon générale, la sensibilisation aux situations de handicap est à approfondir. Méconnues, elles sont parfois mal comprises, tant par le grand public que par les professionnels en relation avec les personnes handicapées.
- Le regard porté sur le handicap est encore parfois trop dépréciatif, et sous-estime les capacités et potentialités de chacun.

» COMMENT ?

- En valorisant via des campagnes de communication d'ampleur les parcours d'enfants et d'adultes en situation de handicap comme autant de réussites et d'exemples.
- En sensibilisant tous les jeunes collégiens de Haute-Garonne au handicap par l'intermédiaire de l'espace numérique de travail (rubrique dédiée).
- Dans le cadre des formations initiales (sociales, médico-sociales et sanitaires), en assurant une meilleure information sur les différents handicaps et le principe d'inclusion, pour assurer un meilleur accompagnement des personnes.

POUR UN ACCÈS À L'ÉDUCATION POUR TOUS ET INCLUSIF, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ASSURE UNE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DES TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS DOMICILIÉS EN HAUTE-GARONNE. EN 2018, 1100 JEUNES ONT BÉNÉFICIÉ DE CETTE PRISE EN CHARGE.

AVEC PLUS D'UN MILLION DE CONNEXIONS PAR MOIS,

ECOLLÈGE 31

EST UN DES ESPACES NUMÉRIQUES DE TRAVAIL LES PLUS CONSULTÉS.



2

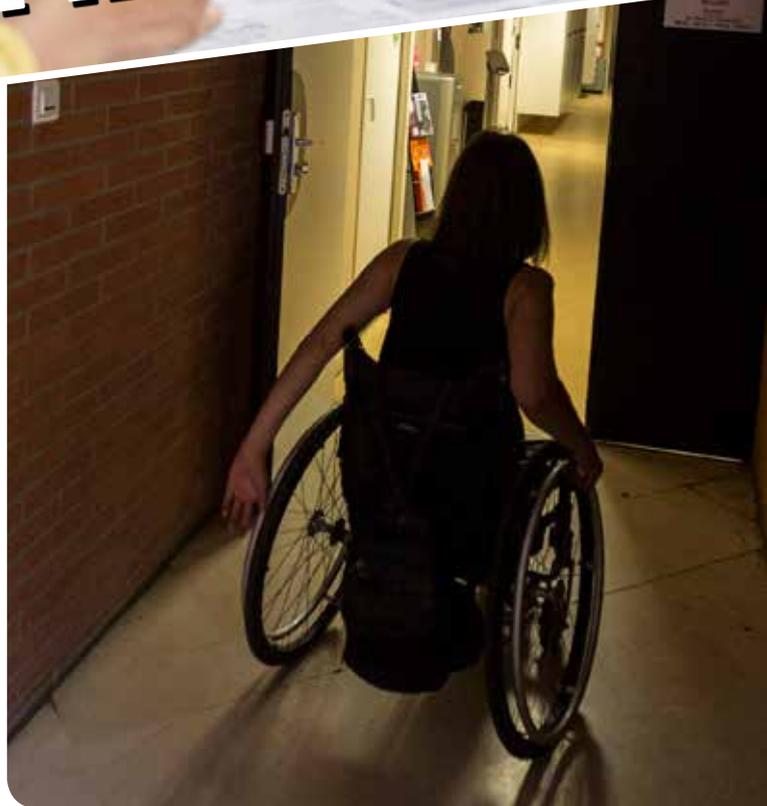
FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DE LEURS AIDANTS

MIEUX COMPRENDRE ET BÉNÉFICIER PLUS FACILEMENT DES AIDES EXISTANTES :

*Le Département s'engage pour faciliter
l'accès aux droits.*

» POURQUOI ?

- Il apparaît nécessaire de renforcer l'accueil, l'information et l'accompagnement des personnes au plus près de leur domicile.
- Diverses enquêtes démontrent que certaines personnes, même en ayant connaissance des droits et services dont elles pourraient bénéficier, ne sollicitent pas les aides sociales et restent en retrait des dispositifs proposés.
- L'administration française du XXI^{ème} siècle est engagée dans un processus de déploiement de l'administration connectée, dans une logique de proximité et de dématérialisation des données. C'est une opportunité qui doit être développée tout en veillant à son adaptation aux besoins des personnes en situation de handicap.



» COMMENT ?

- En renforçant l'accompagnement des personnes pour faciliter la connaissance et l'accès aux droits au sein des Maisons des Solidarités (MDS) : une nouvelle offre d'accueil du public va être impulsée.
- En refondant le site internet de la MDPH



LA TERRITORIALISATION DE L'ACTION SOCIALE ZOOM

PASSAGE DE 23 À 30 MAISONS DES SOLIDARITÉS (MDS) POUR PLUS DE PROXIMITÉ, DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DE LEUR FAMILLE.

Présentes partout sur le territoire, les Maisons des Solidarités du Conseil départemental et leurs 90 antennes jouent également un rôle essentiel dans l'information et l'orientation des personnes en situation de handicap.

- Afin d'agir en faveur de l'inclusion numérique, en accompagnant et en formant les personnes dans la maîtrise de l'outil informatique, notamment pour accéder à leurs droits.
- Dans les zones où peuvent se concentrer les usagers fragiles ou en précarité, en organisant des permanences d'information dédiées aux personnes en situation de handicap.
- L'accessibilité des contenus des supports et de la documentation du Conseil départemental et de la MDPH sera renforcée (vidéo LSF, braille, développement du FALC...).

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL A LA RESPONSABILITÉ ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH). C'EST LE LIEU RESSOURCE POUR ÉVALUER LES DROITS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET LES AIDER DANS LA RÉALISATION DE LEUR PROJET DE VIE.

CHAQUE JOUR, LA MDPH ACCUEILLE PLUS DE 140 PERSONNES ET RÉPOND À PLUS DE 1200 APPELS.

AIDER SES PROCHES EN SITUATION DE HANDICAP :

Le Département s'engage pour apporter un soutien aux aidants de personne en situation de handicap.

» POURQUOI ?

- Concilier vie active, vie familiale, vie sociale et aide à une personne en situation de handicap est un équilibre difficile à tenir.
- C'est d'autant plus complexe pour les familles monoparentales.

» COMMENT ?

- D'ici 2021, des actions spécifiques à destination des mono-parents pour les informer et les conseiller vont être mises en œuvre, afin de trouver les solutions les plus adaptées à leur parcours et aux besoins de l'enfant.
- L'exemplarité étant la meilleure façon de convaincre et d'entraîner des changements, le Département impulsera un dispositif expérimental d'accompagnement des aidants familiaux qui travaillent au sein de la collectivité.





3

ACCOMPAGNER
LES ACTEURS DE L'OFFRE SOCIALE,
MÉDICO-SOCIALE ET SANITAIRE
POUR METTRE EN PLACE LES
TRANSFORMATIONS NÉCESSAIRES
POUR UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT
DES PERSONNES

BIEN VIVRE AU QUOTIDIEN À DOMICILE :

Le Département s'engage pour une offre de service d'aide à domicile de qualité.

» POURQUOI ?

- Avec un handicap, il est souvent nécessaire de pouvoir être aidé pour les actes de la vie quotidienne. Via la Prestation de compensation du handicap (PCH), le Département permet aux personnes en situation de handicap de pouvoir financer l'accès à des services d'aides à domicile (SAAD).
- Si de nombreux SAAD existent dans le Département, certaines zones sont plus ou moins dotées. Par ailleurs, dans un souci d'égalité de service, chaque citoyen doit pouvoir bénéficier de la même qualité de service, quel que soit son lieu d'habitation en Haute-Garonne.
- En fonction des handicaps, il apparaît parfois nécessaire de pouvoir avoir une aide à domicile spécialisée.

» COMMENT ?

- En tant qu'institution nouvellement seule responsable de la qualité et la couverture des SAAD sur le territoire, le Conseil départemental travaillera dans les trois prochaines années avec les SAAD pour partager des objectifs communs pour un accompagnement toujours plus professionnel et personnalisé des personnes.
- Afin de garantir la qualité de service des SAAD et accompagner les employeurs du secteur, une plateforme de services expérimentale facilitant le recrutement, la formation et la valorisation des métiers de l'aide à domicile sera développée.



8 000
personnes
bénéficient de la Prestation
de compensation du handicap

DÉVELOPPER DES RÉPONSES COORDONNÉES ET ADAPTÉES :

Le Département s'engage pour améliorer la coordination des professionnels intervenant auprès des personnes en situation de handicap.

» POURQUOI ?

- Les personnes en situation de handicap et leur famille sont régulièrement confrontées à des organisations marquées par un cloisonnement institutionnel, ce qui entraîne l'intervention d'une multiplicité d'acteurs parfois non coordonnés entre eux et ne permet pas toujours une suite de services organisés autour de la personne et de son projet de vie.
- Des disparités d'offres d'accompagnement des Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et des Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) peuvent exister, ce qui ne facilite pas l'accompagnement de toutes les personnes, comme de répondre à tous les besoins partout en Haute-Garonne.
- Les effets de l'avancée dans la vie pour une personne handicapée ne sont pas forcément les mêmes que pour une personne « ordinaire ». Ces spécificités impliquent de proposer des solutions spécifiques pour répondre aux besoins des personnes handicapées « vieillissantes ».
- Aujourd'hui, les solutions d'accompagnement sont organisées en fonction de l'âge et non pas du parcours de vie de la personne.



» COMMENT ?

- En accompagnant et en développant la coordination des acteurs (SAAD / SSIAD / SAVS / SAMSAH / SPASAD).
- En fonction de l'offre existante dans chaque bassin de vie, le Département renforcera l'activité des SAVS et des SAMSAH. Il développera également les possibilités d'accompagnement des personnes adultes en situation de handicap vers le milieu ordinaire lorsqu'elles le souhaitent.
- En développant l'offre en établissement médico-social tout en permettant une logique de parcours pour la personne accompagnée.
- En informant et en sensibilisant au vieillissement des personnes en situation de handicap, notamment celles étant accompagnées en ESAT.
- En identifiant et en soutenant les solutions d'hébergement répondant au mieux aux besoins des personnes handicapées vieillissantes.



A CHAQUE ÉTAPE DE LA VIE, TROUVER DES SOLUTIONS RÉPONDANT À SES BESOINS :

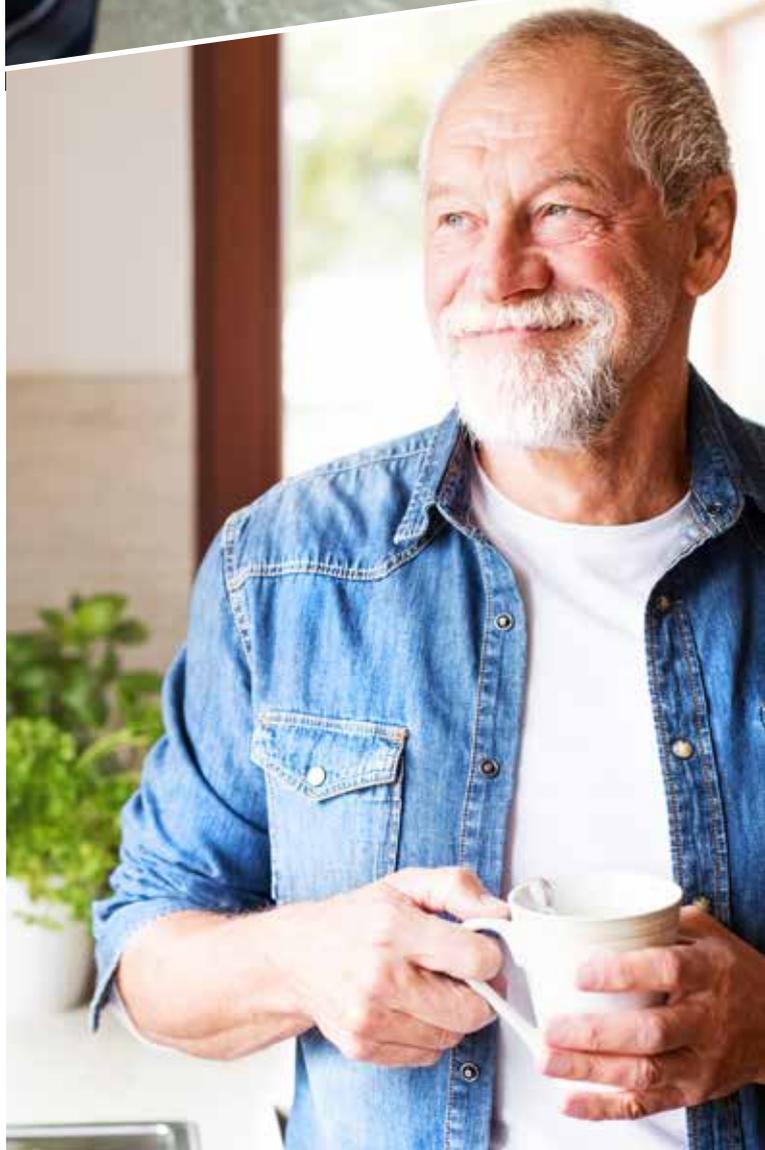
Le Département s'engage pour penser l'établissement médico-social de demain.

» POURQUOI ?

- L'offre d'accueil en établissement apparaît parfois restreinte : accueil à la journée, hébergement permanent ou hébergement à titre temporaire. Ces modalités d'accueil nécessitent d'être assouplies pour répondre à l'évolution des souhaits des personnes et des familles.
- De plus en plus de personnes aspirent à bénéficier d'un accueil en structure tout en pouvant continuer à vivre à domicile, et ce de manière alternée.
- Les personnes ayant un handicap psychique ne trouvent pas forcément toujours des solutions adaptées à leurs besoins.

» COMMENT ?

- Encourager les modalités d'accueil dit «séquentiel» pour les personnes en situation de handicap accompagnées en établissement.
- Soutenir la création d'établissements offrant un accompagnement non médicalisé à même de répondre aux spécificités du handicap psychique.





CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

1, bd de la Marquette – 31090 Toulouse Cedex 9

Tél. : 05 34 33 32 31 – Site : haute-garonne.fr